

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



## Groupe de travail du 7 mai 2020 : PRA (Plan de Reprise d'Activité)

Point sur les effectifs en douane à la date du mercredi 6 mai au soir :

**Agents présents dans les services** : 3515 (mardi soir 5 mai : 3484)

**Agents en ASA** : 6633 (mardi soir : 6735)

**Agents en télétravail** : 4980 (mardi soir : 5058)

**Quatorzaines** : 35 (mardi soir : 30)

**Malades** : 49 (mardi soir : 50). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Au 7 mai, les nombres de quatorzaines et de malades semblent stabilisés (**pour rappel, le 27 mars nous comptons en Douane 296 malades**).

Les deux interrégions les plus touchées (quatorzaines et malades) restent aujourd'hui l'Ile-de-France et la DIPA.

---

Ce groupe de travail faisait suite à celui du 5 mai sur ce même thème du PRA.

La reprise du travail en présentiel devra se faire de manière **très progressive** la semaine prochaine. La DG préconise de partir des contraintes des agents pour penser l'organisation du service dans cette période, et non l'inverse. Les organisations syndicales demandent des directives claires de la part de la DG pour réduire les errements locaux et les tentations de certains chefs de service d'imposer de manière précipitée un cadre normal ou quasi normal aux agents.

La DG mettra en place des tableaux de suivi du taux d'activité dans les DI.

### 1/ QUESTIONS RH

**ASA pour garde d'enfants** : le dispositif reste **inchangé en mai**. Les certificats des écoles ne seront à faire remonter qu'à partir du 2 juin. Pour les organisations scolaires alternatives, les agents devront fournir des certificats justifiant de l'alternance, ils seront en ASA les jours où l'école ne pourra pas accueillir. Les agents qui ne souhaiteront pas placer leurs enfants à l'école devront s'organiser : trouver un moyen de garde ou prendre des congés. Il est probable que cette question va être remontée au niveau du ministre ou de l'interministériel dans les prochains jours, pour de possibles évolutions.

Une note sur les congés comportant des questions-réponse va partir vers les DI, explicitant notamment les questions liées aux congés à compter du 2 juin.

**Inspecteurs-élèves** : pour leur passage de grand oral, prévu aujourd'hui fin mai, une semaine de délai supplémentaire pourrait être accordée. Des autorisations seront accordées aux élèves habitant à plus de 100 kms de l'école pour leur permettre de s'organiser et de venir récupérer leurs cours pour réviser.

**Agents travaillant loin de leur domicile** : leur situation sera examinée au cas par cas pour de possibles MAD. On ne peut pas saturer les services d'accueil qui ont déjà des contraintes sanitaires à gérer.

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



**Temps de travail :** il n'est pas prévu de modifier les arrêtés réglementaires définissant les protocoles existants, surtout pour les horaires d'ouverture de bureaux. Trop complexe. Mais on peut, dans cette période, modifier les horaires d'accueil du public, et prévoir des RV téléphoniques. C'est le chef de service qui a la main là-dessus. Il peut aussi introduire de la souplesse dans les prises de service (étalement des horaires d'arrivée, en instaurant des plages fixes et variables). La souplesse sera également de mise pour les agents obligés de prendre les transports en commun pour se rendre au travail. La question de l'Ile-de-France sera suivie avec une vigilance toute particulière. La situation des transports conditionnera fortement la reprise d'activité sur cette DI.

**Position administrative :** il est rappelé que les agents ne peuvent pas être à la fois être en ASA et en télétravail. C'est le chef de service qui détermine la position administrative en fonction du travail objectivement fourni par les agents. Tous les agents n'ont pas encore été avisés sur la position qui est la leur, mais cela devrait être fait aujourd'hui.

## 2/ MATERIEL

**Masques :** nous ne devrions pas avoir de souci pour les stocks de masques, la Douane est listée en n°3 dans l'ordre des priorités d'attribution des préfets. Chaque DI a exprimé ses besoins auprès des préfets, en insistant sur les spécificités des missions de la Douane. Nos dotations seront majoritairement des masques grand public de niveau 1, protection 90%.

Pour l'attribution de masques aux agents pour leur trajet domicile-travail en transports publics, la réponse ministérielle n'est pas encore calée officiellement, mais **la Douane prendra les devants en proposant ces masques.**

**Climatisations :** la question principale sera sur le type des installations : recyclage d'air intérieur ou apport d'air extérieur. On s'appuiera sur les consignes du Haut Conseil de Santé Publique. Les équipements individuels devront probablement être retirés.

**Visières :** la DG n'en a pas fait un point de doctrine nationale. Comme pour les gants, c'est une protection qui semble apporter plus de dangers qu'elle ne préserve. On soupçonne que le virus puisse stagner sur une matière lisse, et le risque de contact avec le visage serait accru. La visière n'aurait d'intérêt qu'en complément d'un masque.

## 3/ MISSIONS

**Frontières terrestres :** on attend une circulaire du Premier Ministre pour des instructions précises.

- Frontières extérieures : elles resteront fermées pour l'instant. Pour les PPF hors Schengen : mise en place possible de contrôles sanitaires. Quatorzaines pour tous les voyageurs venant de pays tiers.

- Frontières intérieures : l'orientation est de maintenir les restrictions de circulation. Les passages seront autorisés seulement sur justificatifs. Il y aura sans doute davantage de passages de travailleurs transfrontaliers, dès le 11 mai. Des autorisations de passage seront aussi délivrées aux travailleurs saisonniers, ainsi que pour des motifs d'ordre familial. Les résidents français ne sont pas concernés par les restrictions d'entrée et de sortie. Mais la restriction des 100 kms de déplacement s'applique, même si le contrôle sur ce point ne relève pas de la Douane.

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



*La Vie à Défendre*

- Ouverture ou fermeture de PPA : on maintiendra une liste restreinte, en accord avec l'Etat membre partenaire. Les modes de contrôle seront à déterminer également avec les préfets. Aujourd'hui les trafics restent assez faibles. Concernant la cote de service, les directeurs ajusteront le niveau de présence nécessaire en fonction de l'évolution.

A l'étude : proposer une activité professionnelle proche de leur lieu de résidence à des **agents de la Surveillance dont le service est inactif ou en activité réduite** (exemple : Roissy). La DG est en train d'étudier les capacités d'accueil avec les DI des lieux de résidence. Mais aujourd'hui on ne sait pas encore quelles seront les décisions d'ADP en matière de réouverture d'aéroports ou de terminaux après le déconfinement.

Autre cas : agents qui résideraient loin de leur service mais dont l'activité du service est toujours réelle en ce moment. Pour ces agents, **pas d'aménagement** envisagé pour l'instant.

**LA CFTC VOUS SOUHAITE UN BON WE PROLONGÉ DU 8 MAI, AVANT UN DEBUT DE DECONFINEMENT QUI S'ANNONCE SANS DOUTE CHAOTIQUE !**

**CFTC-Douanes :**  
*Sur un autre ton.*